

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch

21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: (416) 327-9356
Fax: (416) 325-2007
Email: Andrew.Davis@ontario.ca

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières

21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél. : (416) 327-9356
Télééc.: (416) 325-2007
Courriel: Andrew.Davis@ontario.ca



2011 : SB08

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires

DE : Andrew Davis
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : Le 8 avril 2011

OBJET : Exigences relatives aux rapports financiers au 31 mars 2011

Comme par les années précédentes, le rapport de mars doit être soumis par les conseils scolaires afin que le Ministère puisse consolider les entités du périmètre comptable dans ses comptes publics, conformément aux exigences du gouvernement provincial. L'objectif du rapport de mars 2011 est de faire état des soldes des comptes d'actif et de passif au 31 mars 2011, des revenus et des dépenses de la période de sept mois, des informations supplémentaires, des soldes inter entités du périmètre comptable du gouvernement et des activités au titre des immobilisations pour la période de sept mois.

A) Rapport de la période de sept mois (septembre 2010 à mars 2011) - Rapport de mars

À la suite des changements de comptabilité et du modèle d'affectation des subventions, cette année des mises à jour aux exigences concernant le rapport de mars y compris le Document de travail prescrit par le Ministère et les tableaux du SIFE étaient nécessaires. Un nouveau tableau (Tableau 23) a été ajouté pour effectuer le suivi du compte débiteur de la province pour les dépenses en immobilisations admissibles des exercices en cours et précédents. Les conseils scolaires doivent déclarer les apports en capital reportés dans le Tableau 24 du rapport de mars. Les conseils scolaires devraient revoir la section « Résumé des changements pour le rapport de mars 2011 » des instructions avant de commencer à préparer leur rapport. Les instructions détaillées concernant le rapport de mars sur le Document de travail prescrit par le Ministère et les tableaux du SIFE se trouvent à la section « Rapports portant sur la consolidation » du site Web du Ministère au <http://faab.edu.gov.on.ca/>.

Nous rappelons également aux conseils qu'ils doivent conserver les dossiers des comptes du grand livre et du grand livre auxiliaire au 31 mars 2011 ainsi que d'autres dossiers et documents pertinents qui appuient les rajustements indiqués pour le Document de travail prescrit, par exemple, le calcul des dépenses salariales et la détermination du solde des vacances accumulées au 31 mars 2011. Les conseils doivent conserver une liste détaillée des

capitaux contenant l'information relative au solde et aux activités afin d'appuyer le tableau 22.

B) Rapport sur les procédés spécifiés

Les conseils scolaires sont tenus de demander à leurs vérificateurs externes d'effectuer les procédés spécifiés pour certains tableaux liés aux rapports financiers au 31 mars 2011. Les résultats de l'examen devraient être transmis au Ministère sous forme de rapport sur les procédés spécifiés.

Un exemple de rapport sur les procédés spécifiés, intitulé « Rapport des comptes concernant la période allant du 1^{er} septembre 2010 au 31 mars 2011 », se trouve à la section « Rapports portant sur la consolidation » du site Web du Ministère au <http://faab.edu.gov.on.ca/>.

La présente note de service sera aussi envoyée aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cependant, afin d'avoir la certitude que tous les intéressés recevront cette note, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificateurs.

C) Tableau 25 – Allocation pour les installations destinées aux jardins d'enfants à temps plein

Les paiements en espèces pour l'allocation pour les installations destinées aux jardins d'enfants à temps plein seront calculés deux fois par année en fonction du rapport de mars des conseils scolaires et du rapport sur les états financiers. Les renseignements inscrits au Tableau 25 – Allocation pour les installations destinées aux jardins d'enfants à temps plein serviront à calculer le paiement en espèces provisoire pour les dépenses relatives au jardin d'enfants à temps plein.

Transmission

Le rapport de mars doit être transmis par l'entremise du SIFE au plus tard le 13 mai 2011.

La version imprimée des documents suivants doit être transmise au Ministère **par les conseils scolaires** d'ici le 20 mai 2011 :

- Rapport sur les procédés spécifiés
- Document de travail prescrit
- Rapport signé des Déclarations de la direction (provenant du SIFE)

Tous ces documents doivent être envoyés par la poste à :

Soundari Vigneshwaran
Analyste de gestion
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Transmissions tardives

En raison de l'échéancier impératif des exigences relatives aux comptes publics de 2010-2011, le Ministère ne pourra pas reporter l'échéance indiquée ci-dessus. Tout conseil qui transmet les rapports ci-dessus après le 13 mai 2010 verra sa rentrée de fonds réduite de 50 % pour le mois de juin 2011 et les paiements de transfert subséquents. Sur présentation des rapports requis, le Ministère reprendra le paiement mensuel normal et y inclura le montant total retenu jusqu'à ce point.

Renseignements

Pour toute question sur les instructions concernant le rapport du 31 mars 2011, communiquer avec :

Sangita Forodi au 416 325-8584 (sangita.forodi@ontario.ca)
Andrew Yang au 416 325-4212 (andrew.yang@ontario.ca).

Pour de l'aide sur la navigation dans le SIFE, communiquez avec :

Soundari Vigneshwaran au 416 326-9168 (Soundari.vigneshwaran@ontario.ca)

Sangita Forodi au 416 325-8584 (sangita.forodi@ontario.ca)

Pour de l'aide sur la façon d'ouvrir une session, s'adresser à :
Mark Bonham au 416 325-8571 (mark.bonham@ontario.ca)



Andrew Davis
c.c. : Directrices et directeurs de l'éducation